



République Française - Département de la Moselle

Ville de Serémange-Erzange

**EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU **CONSEIL MUNICIPAL**  
DE LA VILLE DE SEREMANGE-ERZANGE

**SEANCE ORDINAIRE DU 25 MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq du mois de mars à dix-huit heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune de SEREMANGE-ERZANGE, sous la présidence de M. Serge JURCZAK, Maire, dûment convoqués le dix-huit du mois de mars deux mil vingt et un.

ETAT DE PRESENCE

MAIRE ADJOINTS				OBSERVATIONS				OBSERVATIONS				OBSERVATION	
	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS		CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRESENTS	ABSENTS		PROCURATIONS	CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRESENTS		ABSENTS
JURCZAK	X				SECRETI.	X			DOEBLE	X			
SASELLA	X				OSTER A	X			KHACHEI	X			ARRIVE A 18H10
GORETTI	X				DUMINY	X			BOSSI	X			
MENTION	X				SASELLA	X			CHIKH		X	X	S. JURCZAK
TRUSCELLO	X				CASTELLANI	X			WEBER	X			
SANTINON	X				RICARD	X			WOEFFLER	X			
DI MARCO	X				METZGER	X			GABURRO	X			
POJER	X				ALBERTINI	X			MOCA	X			
VASCO	X				FERRY	X			PEREZ	X			

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 26

NOMBRE DE SUFRAGES EXPRIMES : 26

Madame RICARD est nommée secrétaire de séance.

Lors de leur réunion, les conseillers municipaux ont :

- à l'unanimité, approuvé le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 21 janvier 2021
- à l'unanimité, approuvé le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
- à l'unanimité, décidé de céder à M. et Mme CANIK (Fameck) la parcelle rue de Suzange cadastrée section 08 N°131 d'une superficie totale de 358 m<sup>2</sup> au prix de 67 125 € (187.50 €/m<sup>2</sup>) ;
- à l'unanimité, décidé de céder à M. OLIVIERI et Mme DI ROSA (Fameck) la parcelle rue Jean Monnet cadastrée section 9 n°252b8 d'une superficie totale de 633 m<sup>2</sup> au prix de 118 687.50 € (187.50 €/m<sup>2</sup>) ;
- a débattu sur les orientations budgétaires présentées par Monsieur le Maire ;

Affiché le 26 mars 2021